



Navsa vous informe

L'Observatoire des gestionnaires de DA : c'est parti pour les premiers résultats du 4ème trimestre 2007 !

La chambre syndicale Nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA), a pris l'initiative de créer un observatoire économique des gestionnaires de distributeurs automatiques, afin de disposer chaque trimestre d'indicateurs de conjoncture pertinents et donner une visibilité accrue de

l'Institut I+C assure le dépouillement des questionnaires en garantissant une scrupuleuse confidentialité concernant l'ensemble des informations individuelles recueillies à cette occasion. Les informations recueillies sont exploitées uniquement sur la base d'un traitement statistique d'ensemble.

Informers les professionnels de l'évolution du marché dans un délai court, sur la base d'une information fiable et objective.

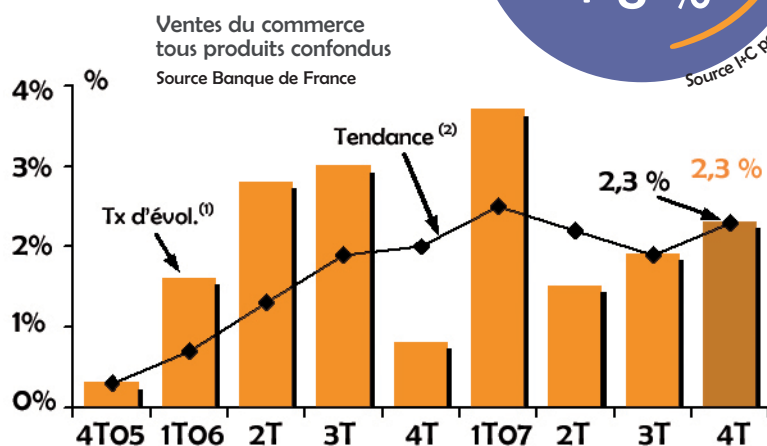
notre secteur par rapport aux autres acteurs économiques. Cet observatoire a pour but de fournir des repères sur les tendances d'activité permettant aux professionnels de se positionner sur un marché. NAVSA a choisi l'Institut I+C pour conduire ces enquêtes trimestrielles de conjonctures. En tant que Société d'Etudes indépendante,

La mise en place de cet Observatoire revêt tout son intérêt car il permettra aussi de se positionner par rapport à l'activité du Commerce Interentreprises. En effet, la CGI qui fédère l'ensemble des activités du commerce de gros dont la DA, a lancé depuis le 3ème trimestre 2007 son propre Observatoire.

Grâce à l'Observatoire des gestionnaires, chaque entreprise peut :

- Positionner ses performances par rapport à l'évolution du marché
- Identifier la dynamique de chaque famille de produit et détecter les inflexions
- Anticiper les évolutions futures

Observatoire des gestionnaires réalisé par I+C pour Navsa
RESULTATS - ACTIVITE du 4ème trimestre 2007 - Extraits *



* L'intégralité des résultats est réservée aux adhérents NAVSA

et vous conseille

Service d'assistance juridique NAVSA : un service de qualité, disponible 5 jours sur 7

Depuis sa mise en place en janvier 2007, le service d'assistance juridique mis en place par NAVSA connaît un grand succès. Grille des salaires, primes de paniers, heures supplémentaires, Dif, application de la Convention collective, droit du travail... la législation est de plus en plus compliquée et le service d'assistance juridique est là pour répondre à toutes vos questions.

Un service personnel et confidentiel

Du Lundi au Vendredi, un juriste est à votre disposition sur simple appel téléphonique à NAVSA.

Nos missions

NAVSA vous représente

- auprès des Ministères
- auprès des Administrations, des autres fédérations, des organismes publics, acteurs économiques
- au sein de l'EVA, syndicat européen de la DA

NAVSA communique

- Site internet
- Guide des adhérents, l'Officiel
- Relations presse
- Plaquette Institutionnelle...

NAVSA vous informe et vous conseille

- Service d'assistance juridique
- Observatoire des gestionnaires
- Observatoire du Commerce Interentreprises
- Informations sur la réglementation européenne, les circulaires
- Bulletin d'informations mensuel
- Guides thématiques
- Publications, documents type...

Très bientôt, toutes ces informations seront disponibles encore plus facilement grâce à la mise en place d'un Extranet. Grâce à un accès réservé sur notre site Internet, les adhérents NAVSA pourront disposer en ligne de toutes les informations utiles, depuis leur entreprise.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, contactez-nous au 01 47 36 00 09 et nous vous ferons parvenir un dossier de présentation et d'adhésion, ou téléchargez directement les éléments sur notre site www.navsa.fr, rubrique Adhésion.